



HAL
open science

La cohabitation souhaitée par le programme français de développement rural, entre les territoires urbains, périurbains et ruraux

Anthony Tchékémian

► To cite this version:

Anthony Tchékémian. La cohabitation souhaitée par le programme français de développement rural, entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Les Cahiers de l'Association de Prospective Rhénane, 2011, Périurbanisation, durabilité et créativité, Tome 2, pp.62-89. halshs-01848954

HAL Id: halshs-01848954

<https://shs.hal.science/halshs-01848954>

Submitted on 8 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication au colloque

« Périurbanisation, créativité & durabilité »

MISHA Strasbourg, le 22 novembre 2010

**La cohabitation souhaitée par le programme français de développement
rural, entre les territoires urbains, périurbains et ruraux**

Anthony TCHEKEMIAN

Maître de conférences en géographie

Université de Lorraine

Département de géographie - Laboratoire CERPA

3, place Godefroi de Bouillon

54 015 Nancy Cedex – France

anthony.tchekemian@univ-nancy2.fr

Sommaire

Introduction	3
1. Les liens et interactions entre les territoires urbains et ruraux.....	6
1.1. Les rapports entre villes et campagnes.....	6
1.2. La rurbanisation à distinguer de la périurbanisation	8
1.3. Les effets de la pression foncière sur les territoires rurbains et périurbains	10
1.4. La prise en compte de la déprise agricole	13
2. Le programme prend en compte la demande citadine	15
2.1. Les aménités prises en compte par le programme de développement rural.....	15
2.2. Les aides du programme orientent les exploitants vers la multifonctionnalité	19
2.3. La traçabilité et les démarches de qualité chez les exploitants	21
3. Quand les limites entre les territoires s'estompent	23
3.1. L'adaptation des activités agricoles face à la pression urbaine.....	24
3.2. La recherche d'identité des territoires périurbains	26
3.3. Les problématiques des territoires ruraux soumis à l'urbanisation.....	28
3.3.1. Le développement agricole face à la pression foncière.....	28
3.3.2. Les problèmes environnementaux	30
3.3.3. Les réponses des acteurs aux problèmes rencontrés	31
En conclusion : le programme tente de faciliter la cohabitation entre territoires urbains et ruraux.....	35
Bibliographie.....	38

Introduction

Cette communication permet d'aborder la nature de la délimitation, puis celle des interactions entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Elle contribue à comprendre les logiques, les attentes et demandes des professionnels et de la société civile, puis les effets de l'application d'une politique publique agricole européenne sur les acteurs et les territoires périurbains et ruraux français.

Sur le plan méthodologique, le matériau récolté provient de deux cent trente quatre entretiens, semi-directifs, réalisés auprès d'acteurs ruraux et agricoles (institutionnels et professionnels), dans six territoires d'étude¹ représentatifs des problématiques rurales et agricoles françaises. Ces entretiens, quantitatifs et qualitatifs, ont été analysés, leur traitement a été réalisé via une analyse textuelle sémantique et thématique. Quelques extraits d'entretiens réalisés dans deux territoires particulièrement illustratifs de la périurbanisation, sont reproduits au long du texte. Ces deux territoires sont :

- **les Coteaux du lyonnais** : en région Rhône-Alpes, dans le département du Rhône, choisi en raison du caractère périurbain de ce territoire. L'agriculture est intensive et diversifiée. Ce territoire est essentiellement connu pour sa viticulture et son arboriculture. Il est également sujet à de fortes pressions foncières, en raison de sa proximité avec la ville-centre de Lyon. L'environnement économique est favorable au territoire en raison de la présence de nombreuses activités et voies de communication. L'agriculture s'est rapidement diversifiée et orientée vers une production de qualité. La population agricole est relativement jeune, mais les activités agricoles sont fragilisées à la fois par la pression foncière et la restructuration tendancielle des exploitations ;
- **l'Ardèche méridionale** : en région Rhône-Alpes, dans le département de l'Ardèche, où se mêlent une forte pression foncière et un tourisme important en période estivale. Ce territoire est sujet à de fortes pressions foncières et touristiques, essentiellement en période estivale. Le tissu industriel est dense et diversifié, et les activités agricoles constituent un secteur économique important. Le territoire se caractérise par un savoir-faire industriel, une production agricole de qualité, un artisanat dynamique et un fort

¹ Les six territoires d'étude sont : le Mené (Côtes-d'Armor) ; le Thymerais, (Eure-et-Loir) ; l'Ardèche méridionale (Ardèche) ; les Coteaux du lyonnais (Rhône) ; le plateau de Langres (Haute-Marne) ; les Monts de Lacaune (Tarn).

potentiel touristique. Trois grandes productions agricoles se partagent le territoire, il s'agit de l'élevage, de la viticulture et de l'arboriculture. Le tourisme est un domaine d'activité majeur pour l'Ardèche méridionale, et son environnement naturel y contribue. La forte fréquentation touristique et l'installation de néoruraux entraînent un important développement de la diversification agricole.

Les terrains d'étude sont composés chacun de plusieurs cantons et se réfèrent au zonage du bassin de vie, selon INSEE. Les entretiens ont été réalisés auprès d'une trentaine d'acteurs (institutionnels et socioprofessionnels), aux échelons régionaux, départementaux et locaux. Il s'agit de représentants du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA), du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), des Chambres d'Agriculture, des Parcs Naturels Régionaux, des Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA), d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, d'élus locaux, et d'exploitants bénéficiaires ou non des aides du programme.

Ainsi, le sujet de la cohabitation entre les territoires ruraux, urbains et périurbains, est présenté. Par cette entrée seront d'abord étudiés les effets de la pression foncière et les outils mobilisés par les acteurs pour répondre à cette pression. Cette communication permet de dresser le bilan des interactions qui se jouent entre les territoires urbains, périurbains et ruraux et leurs acteurs. En effet, les acteurs des territoires urbains cherchent à comprendre les enjeux et les contraintes de la profession agricole. Les acteurs ruraux quant à eux souhaitent répondre aux attentes des citoyens, à travers notamment les démarches de qualité et les activités liées à leur exploitation, telles que l'accueil à la ferme. Le programme français de développement rural oriente les exploitants vers la multifonctionnalité et il soutient principalement les aménités en matière de paysage et de biodiversité.

De plus, nous verrons que si les territoires ruraux subissent une influence urbaine de plus en plus importante, les limites entre territoires ruraux et urbains s'estompent. Ainsi seront présentées les demandes de la société, prises en compte par le programme français de développement rural, dans chacun de ces territoires. Les territoires périurbains doivent donc adapter leurs activités agricoles face à cette évolution. Par sa mise en place et son

instrumentalisation par les acteurs, le programme français de développement rural tente de faciliter la cohabitation entre les territoires.

Enfin, l'analyse mettra en évidence que les territoires, urbains, périurbains et ruraux, sont le siège de divergences entre les acteurs, malgré la volonté affichée du programme d'estomper le cloisonnement au sein de ces territoires.

Avant tout, il convient d'apporter quelques précisions sur l'expression « territoires ruraux » employée. Le « territoire » désigne un « *espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille. [...] Un territoire est donc l'œuvre des hommes et on pourra appeler territoire, des espaces n'ayant pas forcément d'unité naturelle ou historique et n'étant pas polarisés par une ville ou organisé par un Etat* » (BAUD, 1995)², « *que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins* » (LE BERRE, 1992)³. « *Le territoire est un espace approprié (...) : propre à soi et propre à quelque chose* » (BRUNET, 1990)⁴. Le territoire s'approprie à des activités, se spécialise, s'équipe, se travaille, se recompose. Il s'agit d'un espace construit et organisé par des acteurs. Dans cette recherche, le terme « territoire » est donc évocateur des diversités morphologiques et organisationnelles qui le constituent. Il n'existe donc pas un territoire, mais des territoires, au pluriel, et c'est en ce sens que l'on peut parler de territoires mis en scène par des acteurs. La mise en scène est la façon dont les acteurs, les détenteurs de pouvoirs politiques, d'un rôle social et économique, donnent sens à un ou plusieurs territoires, au regard de ceux qui y sont concernés et administrés. Le territoire constitue un outil indispensable pour appréhender la complexité des espaces ruraux influencés par des instances nationales et européennes. Utiliser le concept de territoire c'est donc embrasser le local dans sa diversité.

En France, le terme « rural » est couramment utilisé, bien qu'il n'ait aucun sens technique précis, sauf celui, purement conventionnel, des statisticiens, pour lesquels est considérée comme rurale toute commune qui compte moins de deux mille habitants agglomérés. Pourtant, si chaque science sociale comporte un domaine de spécialisation, telles que la géographie rurale, l'économie rurale, l'histoire rurale, la sociologie rurale, on peut reconnaître, même de façon imprécise, des caractéristiques propres aux populations rurales.

² BAUD P., BOURGEAT S., BRAS C., 2006, *Dictionnaire de géographie*. Ed Hatier, Paris, 3^{ème} édition, p. 139.

³ LE BERRE M., 1995, « Territoires », dans *Encyclopédie de la géographie*, BAILY A., Al. (dir.) Paris, Ed. Economica, pp. 601-622.

⁴ BRUNET R., 1990, *Le territoire dans les turbulences*. Ed. CNRS-GIP, Reclus, Montpellier, p. 23.

L'entrée du rural dans le territoire permet d'étudier les logiques spatiales, car l'espace rural est le laboratoire de la territorialisation des phénomènes sociaux. Il constitue le phénomène principal de la lecture des territorialités. La question des territorialités, posée dans un contexte politique comme celui de l'application de la PAC dans les territoires ruraux français, apporte des éléments de réponse aux tendances sociétales françaises et européennes. De ce fait, la territorialité ou territorialisation est une forme de réaction des acteurs à une conjoncture. Dans ce cas, la territorialisation peut être vue comme la résurgence du rural dans le contexte national et européen. Pour comprendre les spécificités des territoires ruraux français les liens et interactions entre les territoires urbains et ruraux sont abordés.

1. Les liens et interactions entre les territoires urbains et ruraux

Les figures des territoires s'étiolent sous l'effet de logiques nouvelles d'habitat, de logement, de réseaux, de déplacement, de loisirs, notamment. On peut donc s'interroger sur la viabilité, la conservation du modèle de ville, de campagne face aux figures émergentes (CHALAS, 1997)⁵, à la mobilité des territoires contemporains (CHALAS, 2000)⁶. La bipartition entre ville et campagne a longtemps troublé notre lecture des territoires. Les mots de ville et de campagne n'ont peut-être de sens qu'à l'intérieur de la dialectique qui les opposait, et cette dialectique semble justement remise en cause aujourd'hui.

1.1. Les rapports entre villes et campagnes

Les termes « ville » et « campagne » sont de nature descriptive, voire émotive, idéale. Ils sont donc souvent opposés. Par cette opposition, ces termes sont étroitement liés de même que les territoires qu'ils désignent, entre lesquels les limites s'estompent de plus en plus. Il est intéressant de noter que le mot ville vient du latin *villa* qui signifie maison de campagne. Cette évolution des territoires est illustrée au travers de l'imbrication, une symétrie « escherienne »⁷, des territoires. La campagne renvoie à la disponibilité d'espace, aux faibles

⁵ DUBOIS-TAINE G., CHALAS Y., 1997, *La ville émergente*. La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, 286 p.

⁶ CHALAS Y., 2000, *L'invention de la ville*. Paris, Ed. Anthropos, 199 p.

⁷ En référence à l'estampe intitulée « jour et nuit », réalisée par Maurits Cornelis ESCHER, en 1938. Cette œuvre représente deux villes opposées en symétrie axiale verticale, l'une de jour, l'autre de nuit, avec leur pourtour de champs agricole, en damier. Ces champs se croisent et se métamorphosent en deux groupes d'oiseaux migratoires. Les oiseaux noirs du jour fuient la nuit, tandis que les blancs fuient par simple respect de

densités, mais elle est aussi associée à diverses représentations et valeurs de type hédoniste, comme le silence, le naturel, les champs, les bois, les forêts, et à des rapports différents au temps et aux territoires. Le terme de campagne peut se confondre avec celui de rural, davantage objet d'analyses et d'études que d'émotions.

Les rapports entre les villes, les campagnes et les formes d'agriculture évoluent. CHARVET (1994)⁸ intitule son ouvrage *La France agricole en état de choc*, face à la modernisation de la profession qui se traduit par une perte des travailleurs et des exploitations, malgré l'augmentation de la production. Selon CHARVET, avec les exploitants agricoles disparaissent la « mémoire des terroirs », un mode de vie et une occupation des territoires. Pour l'auteur, le choc est aussi international. L'agriculture française est devenue largement dépendante des marchés internationaux. CHARVET (1997)⁹ montre que la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), qui vise à une plus grande extensification de la production, risque de pénaliser les exploitations moyennes. On ne peut en dire autant du livre de LE ROY (1993)¹⁰, partant d'un point de vue institutionnaliste, il souligne le rôle du syndicalisme et les orientations de la politique agricole dans l'évolution de l'agriculture française. La « ferme France », comme il le souligne, fait preuve d'un dynamisme remarquable de production et d'exportation. Mais cela ne vaut que pour l'ensemble, car les situations réelles sont très contrastées (d'où le pluriel du titre). On a affaire à dix agricultures différentes, de l'agriculture « âgée » à celle du « capital-risque », en passant par l'agriculture « intégrée ». Pour l'avenir, des choix difficiles seront nécessaires, ne serait-ce qu'en raison de la tendance – structurelle estime l'auteur – à voir l'offre excéder la demande solvable, même au niveau mondial. CHARVET et LE ROY critiquent ouvertement la réforme de la PAC et l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui en maintenant des subventions, faussent le jeu du marché. En 2008, les ondes de ce choc continuent à se propager. La mondialisation et les réformes de la PAC, en cours vont, à plus ou moins court terme, avoir de nouveaux impacts sur les territoires ruraux.

la symétrie, le jour. Par ces déplacements, ces métamorphoses ESCHER illustre, non pas l'opposition, mais le lien, l'équilibre entre la terre et l'air, entre le jour et la nuit, entre la ville et la campagne. D'ailleurs, le nom de la gravure répond à lui seul, il fait « jour et nuit ». De même que la ville n'existerait pas sans la campagne et vice-versa.

⁸ CHARVET J-P., 1994, *La France agricole en état de choc*. Paris. Ed. Liris, p. 221.

⁹ CHARVET J-P., 1997, *La France agricole dans son environnement européen et mondial*. Paris. Ed. Liris, 2^{ème} éd., 191 p.

¹⁰ LE ROY P., 1994, *L'avenir des agricultures françaises*. Ed. PUF, Coll. Que sais-je ?, 6^{ème} éd., n°1468, 127 p.

A partir des années quatre-vingt, la promotion de la notion de développement durable invitait à repenser la place et les missions des exploitants dans les campagnes. A côté de la seule production de biens alimentaires, la gestion « raisonnée » des territoires ruraux et de leurs ressources était reconnue par les pouvoirs publics. C'est dans cet esprit qu'est né le Contrat territorial d'Exploitation (CTE), rebaptisé en 2004 Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Au travers de contrat, l'Etat rémunère les exploitants pour les fonctions qui ne sont pas prises en compte par le marché. Mais nous l'avons vu, certains estiment que ces nouvelles missions de « jardinier de l'espace » ou de « paysagistes » des territoires ruraux discréditent la profession agricole.

1.2. La rurbanisation à distinguer de la périurbanisation

Depuis une trentaine d'années, des chercheurs tentent de définir le phénomène de la croissance urbaine, au travers des termes de « rurbanisation », « périurbanisation ». La multiplicité de ces termes souligne la complexité des processus de croissance périphérique des agglomérations. Cette difficulté pour les auteurs aboutit à une qualification de ce phénomène.

En France, dans les années soixante-dix, le mot « rurbanisation » est introduit par BAUER et ROUX (1976)¹¹. Ce terme ne provient pas d'une étymologie, il est construit sur un assemblage d'assonances. Pour ses auteurs, la rurbanisation résulte du déploiement et de la dissémination des villes dans l'espace. Définition jugée partielle par BERGER, FRUIT, PLET, ROBIC (1977)¹² qui élargissent la définition, afin de tenir compte « *de l'ensemble des processus qui se vérifient dans l'espace rural périurbain et qui indiquent le déploiement des fonctions urbaines* ».

A partir des années quatre-vingt, le terme de « rurbanisation » fait place à celui de « périurbanisation ». BEAUJEU-GARNIER (1983)¹³ explique la nécessité de définir un nouveau terme plutôt que de conserver le terme consacré de banlieue. L'auteur écrit : « *On doit envisager plutôt ce qui est autour de l'agglomération (villes et banlieues) ; ce serait les franges, les marges de l'agglomération, mais sans être encore englobées dans l'urbain. C'est*

¹¹ BAUER G., ROUX J.-M., 1976, *La rurbanisation ou la Ville éparpillée*. Paris, Ed. Le Seuil, 192 p.

¹² BERGER M., FRUIT J.-P., PLET M.-C., ROBIC M.-C., 1977, *A propos d'un type d'espace : l'espace rurban, réflexion critique sur l'ouvrage de G. Bauer et J.-M. Roux*. Communication aux journées rurales, Université d'Amiens, p. 9.

¹³ BEAUJEU-GARNIER J., 1983, « Les espaces péri-urbains », dans *Cahiers du CREPIF*, n°3, pp. 7-8.

l'espace soumis à l'avancé du front urbain (...) Le terme périurbain se révèle ainsi très utile, afin de saisir une nouvelle réalité (...) un lieu de contacts où s'interpénètrent et s'affrontent deux mondes : le rural et l'urbain. ». La « rurbanisation » est donc un néologisme qui désigne le processus d'urbanisation rampante des territoires ruraux, leur imbrication avec les territoires urbanisés. La « rurbanisation » doit être distinguée de la « périurbanisation » ou « suburbanisation » qui suppose la continuité physique du bâti aux franges des villes et des agglomérations. D'après MAROT (1997)¹⁴ la « suburbanisation » est l'extension de la ville contemporaine dans des banlieues proches jusqu'aux périphéries diffuses et aux territoires rurbains. Cette « sous-ville », selon l'auteur, couvre une superficie plus importante que toutes les villes centres réunies. La « suburbanisation » est l'extension massive et récente de cette « ville seconde ». Pour MAROT (1997)¹⁵ les campagnes proches des villes sont ce suburbain, qui apporte loisir et travail aux citadins.

A l'inverse, la « rurbanisation » peut se développer à distance, parfois importante, des villes. Elle s'organise autour des noyaux de l'habitat¹⁶ rural, et on observe des discontinuités dans le bâti, tel que l'habitat nouveau, en lotissements pavillonnaires, qui se développe parfois à l'écart du bourg initial. Pour avoir travaillé sur ces aspects de l'évolution de ce mode d'habitat, on constate qu'il est lié à différents phénomènes tels que la quête mythique de la « campagne » et de l'habitat individuel, la généralisation de l'automobile dans les modes de déplacement, le coût des logements en ville-centre, devenu prohibitif, pour un grand nombre de ménages. Ce dernier phénomène doit être relativisé, vu la récente montée des prix dans certains territoires périurbains et leur diversité (TCHEKEMIAN, 2007)¹⁷.

Du point de vue des acteurs institutionnels, la rurbanisation pose certains problèmes parmi lesquels : le mitage¹⁸ des espaces dits « naturels », de campagne, ou encore agricoles ; la consommation énergétique ; les coûts des dessertes, des infrastructures de réseau, du maintien

¹⁴ MAROT S., 1997, « Le statut de la nature », dans *La ville émergente*, sous la direction de DUBOIS-TAINE, G., CHALAS, Y., La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, pp. 115-121.

¹⁵ MAROT (1997) *Idem*.

¹⁶ L'habitat peut être défini comme l'organisation des habitations sur un espace donné. L'habiter renvoie à la capacité des acteurs à organiser leur habitat, aux pratiques de vie qu'en ont les individus et les groupes qui l'occupe. Les notions de « rurbanisation » et de « périurbanisation » sont un des modes d'habiter.

¹⁷ TCHEKEMIAN A., 2007, « L'habitat entre ville et nature, de l'ère industrielle à nos jours », dans *Urbanissimo Plate forme de la réflexion foncière et immobilière*, Ed. A. Diff Etudes & Cie, Triel-sur-Seine, n°98, janvier 2007, pp. 16-26.

¹⁸ Le mitage est un mode de développement de l'habitat en milieu rural qui s'effectue sans véritable contrôle.

des services publics ; les tensions, les incompréhensions qui peuvent apparaître entre « néoruraux »¹⁹ ou « rurbains » face aux ruraux d'origine (TCHEKEMIAN, 2007)²⁰.

1.3. Les effets de la pression foncière sur les territoires rurbains et périurbains

Dans un rapport de 2003, « *Quelle France rurale pour 2020 ?* »²¹, la DATAR proposait une typologie des campagnes : les « campagnes des villes », denses, aux dynamiques démographiques positives, à la ruralité choisie ; les « campagnes fragiles » cumulant les handicaps d'une faible densité de population, du déclin démographique, des activités menacées, à la ruralité subie ; les « nouvelles campagnes », multifonctionnelles, bénéficiant d'aménités climatiques, paysagères, au potentiel touristique, en recherche d'équilibre. Ce rapport nous apprend que l'usage agricole des sols a diminué de 5% entre 1984 et 2004 au profit des terrains urbanisés et des infrastructures, de l'enfrichement, des sols sans usages, et surtout du reboisement en réponse à la déprise agricole. Mais, le nombre d'actifs agricoles a diminué beaucoup plus que la Surface Agricole Utilisée (SAU). Ce qui conduit à aborder la problématique de la pression foncière observée au travers de deux terrains d'étude, l'Ardèche méridionale et les Coteaux du lyonnais.

Les territoires rurbains, illustrés par le territoire d'Ardèche méridionale, et ceux périurbains, illustrés par les Coteaux du lyonnais, sont fortement soumis au développement de l'urbanisation. En effet, ces deux terrains d'étude évoluent progressivement sous l'influence urbaine, que l'on peut repérer dans les attentes et les pratiques des populations des nouveaux habitants. Cette croissance démographique actuelle, qui d'après HERVIEU (2008)²² date du XVI^{ème} siècle, est symptomatique des faits historiques et culturels de l'agriculture française qui lient le couple « villes et campagnes ». Ces liens se traduisent aujourd'hui par le désir d'habiter « en campagne », dans à un cadre de vie autre que celui de la ville, selon des modes

¹⁹ Le terme « néoruraux » désigne les citadins qui quittent la ville-centre pour habiter dans les territoires ruraux. Il s'agit des nouveaux habitants des campagnes. A ne pas confondre avec les « rurbains », terme plus récent d'origine américaine, qui qualifie les citadins qui vivent à la campagne, mais à proximité de la ville.

²⁰ TCHEKEMIAN A., 2007, « Les institutions face à la demande citadine de nature : quels enjeux pour l'agriculture périurbaine grenobloise ? », *Actes du Conseil Français des Urbanistes*, « La ville, changement de nature ? Ou comment l'envie de nature influence-t-elle l'urbain ? ». Partie 2 : Textes et éléments d'ambiance. Lille, CERTU, août 2007, pp. 98-102.

²¹ DATAR, 2003, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. Etude prospective de la DATAR, CIADT du 3 septembre 2003, Paris, Ed. La Documentation française, 70 p.

²² HERVIEU B., 2008, *Les orphelins de l'exode rural : essai sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle*. La Tour d'Aigues, Ed. de l'aube, pp. 28-34.

et rythmes différents. Les territoires périurbains et rurbains répondent à des demandes citadines de vivre « idéalement ». Ils représentent l'opportunité d'habiter différemment, en dehors de la ville-centre tout en conservant leurs liens et habitudes urbaines (travail, commerce, amis, loisirs), bien que la disponibilité et les prix du foncier soient variables selon les territoires. Par une sélection financière, certains territoires concentrent davantage les couches aisées de la population. D'autres territoires accueillent les classes moyennes, leur permettant, loin des tarifs onéreux pratiqués en ville, d'accéder à la propriété. D'après DUVILLARD (2005)²³, le foncier est bien plus qu'un opérateur, il permet l'acte d'appropriation. Il révèle la relation à un espace et permet l'intelligence de cette relation. Cet acte d'appropriation parfois individuel ou collectif est capital dans la construction des territoires et dans la pérennisation des constructions territoriales.

Dans les territoires périurbains, les migrations pendulaires se sont considérablement densifiées. La vocation résidentielle s'affirme tout en conservant certaines caractéristiques des territoires ruraux, comme le maintien d'activités agricoles. La coexistence entre les populations nouvellement installées et celles déjà en place depuis plusieurs générations conduit à des représentations et pratiques différenciées (services, vocations du territoire). Bien que largement influencées par l'urbain, les mutations opérées sur ces territoires leur confèrent un caractère particulier, dont les municipalités ne disposent pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de ces administrés (ramassage des déchets, traitement des eaux usées, accueil des enfants, amélioration des réseaux viaires, de communications).

Ainsi, l'occupation de l'espace est de plus en plus disputée entre la vocation résidentielle, économique (activité professionnelle, implantation d'entreprise) et la préservation de l'environnement. Seules les activités professionnelles à forte valeur ajoutée, comme celles liées au tourisme, et les filières agricoles bien organisées (AOC, produits de qualité) sont viables. La particularité de l'Ardèche méridionale par rapport aux Coteaux du lyonnais est l'attraction d'un tourisme de masse en période estivale qui revitalise l'économie locale en été. Les Coteaux du lyonnais basent leur développement économique sur une activité agricole en reconversion. Mais ces deux terrains d'étude se caractérisent par des conditions drastiques d'accession à la propriété, des stratégies d'acteurs différentes, parfois opposées au sein même des territoires et par une augmentation du prix des terrains classés en « zone constructible », consécutive à la pression foncière.

²³ DUVILLARD S., 2005, « Ségrégation en zone rurale - Le cas des Baronnie », dans *Etudes Foncières*, n°113, janvier-février 2005, pp. 28-32.

Du fait de cette forte pression foncière, une diminution de la surface agricole et du nombre d'exploitations est observée dans ces deux terrains d'étude. Les activités agricoles se sont diversifiées et orientées davantage vers une production de qualité dans les Coteaux du lyonnais, et davantage vers des activités tertiaires, de service, en Ardèche méridionale. Malgré ces adaptations et reconversions, les activités agricoles se voient fragilisées par la pression foncière et la restructuration tendancielle des exploitations, a conduit à une vocation nouvelle des sols. Le constat d'un transfert des caractéristiques urbaines d'occupation des sols, telle que la consommation de l'espace par une densification de l'habitat, la mobilité, la diminution des activités agricoles, conduit à une fermeture du paysage. Cet impact sur le paysage se caractérise par des problèmes environnementaux.

Toutefois, en termes de gestion et préservation de l'environnement, le territoire d'Ardèche méridionale est davantage équipé que celui des Coteaux du lyonnais, lequel n'est intégré à aucun dispositif de projet de territoire. En effet, l'Ardèche méridionale cumule plusieurs aspects positifs : une occupation du territoire par le secteur agricole, une intégration des activités agricoles dans l'environnement, une intégration du bâti traditionnel dans les espaces naturels et agricoles. Pour cela, le territoire est pourvu de nombreuses procédures territoriales : comme le Parc Naturel Régional des Monts de l'Ardèche, des sites « Natura 2000 », la réserve naturelle des Gorges, une ZNIEFF²⁴, des arrêtés de biotope, des contrats globaux de développement, l'adhésion à un programme Liaison Entre Actions de Développement en Economie Rurale Plus (Leader+). De plus, elle regroupe l'existence de thèmes environnementaux fédérateurs : comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'Ardèche, des cours d'eau de qualité, la présence de grottes, le volcanisme, des châtaigneraies, des vignobles. A cela s'ajoute une forte sensibilité patrimoniale à ce territoire, avec la création de Pôle d'Economie du Patrimoine (PEP), une diversité et une qualité des milieux naturels, dont plusieurs sites ont été classés d'intérêt majeur par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et les Gorges de l'Ardèche sont en cours de classement au patrimoine mondial de l'humanité.

Localement les Coteaux du lyonnais ne sont pas organisés, mais plusieurs structures intercommunales travaillent sur des dossiers de préfiguration de Pays, tels que les contrats territoriaux de la Région. Les structures intercommunales ont surtout un rôle d'expert. De ce fait, les problématiques des Communautés de Communes, de Syndicat et d'Association ne

²⁴ Une ZNIEFF est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique.

sont pas liées au Règlement de Développement Rural (RDR). En revanche, elles œuvrent ensemble sur l'imbrication des territoires urbain et rural au travers de préoccupations environnementales, telles que la gestion des déchets agricoles et industriels, la protection de la ressource en eau, la qualité de l'air. Les Communautés de Communes et les élus ont conscience de l'importance du maintien des activités agricoles, du fait que les exploitants constituent, aujourd'hui encore, les principaux propriétaires des terrains périurbains. Mais la population agricole est confrontée à des obstacles, comme le vieillissement, le développement des friches, notamment. Face à ces problèmes croissants, des initiatives locales, non reliées aux politiques nationales, se mettent en place afin de maintenir l'animation des villages et limiter l'attraction de la ville-centre de Lyon. A défaut de n'avoir pu répondre à ces préoccupations avec les CTE, elles mettent leur espérance dans les CAD. L'attitude des élus locaux reflète la dualité de ce territoire, partagé entre une population agricole déclinante et une population néorurale croissante. Par exemple, la commune de Vaugneray a mis en place une commission agricole afin que les exploitants en prennent conscience et échangent sur les problèmes qu'ils rencontrent. Une communication s'est donc établie entre agriculteurs et habitants du village. Cette collaboration s'est concrétisée sous la forme d'un journal communal dont les thèmes abordent des sujets aussi divers que : les techniques de culture, la description et place de l'activité agricole sur la commune.

Dans ces deux territoires d'étude, les Coteaux du lyonnais et l'Ardèche méridionale, un des symptômes communs à l'urbanisation et à la rurbanisation est celui de la déprise agricole.

1.4. La prise en compte de la déprise agricole

La notion de déprise agricole décrit tout abandon, définitif ou pour une longue période, des activités de culture ou d'élevage au sein de territoires, contrairement à la jachère traditionnelle qui n'est qu'un temps provisoire de repos pour le sol. La déprise agricole est une des composantes de l'évolution des territoires ruraux et périurbains. Par la présence de parcelles laissées à l'abandon, en état de friche, de reboisement, la réaffectation à d'autres usages comme le tourisme, les zones de protection de la nature, la déprise agricole contribue à transformer certains territoires ruraux. L'étude des dépenses financières du Programme de Développement Rural National (PDRN), par régions françaises métropolitaines, en 2003, révèle qu'elles se concentrent sur un axe qui passe des Pyrénées aux Alpes, via le Massif

Central. Donc ces dépenses sont d'autant plus importantes qu'il s'agit de territoires de montagne, classés pour la plupart en « zones défavorisées » ou de handicaps naturels.

Des territoires accueillent l'arrivée de touristes, d'habitants (néoruraux et rurbains) profitant d'espaces aux disponibilités foncières attractives. Mais, il existe aussi, selon l'expression de BETEILLE (1981)²⁵, « *la France du vide* », celle des faibles densités, inférieures à 45 hab/km². Dans les espaces ruraux profonds, l'exode rural est un processus ancien. Il a parfois commencé dès 1846, qui aurait été l'année du maximum démographique des campagnes françaises. Dans les cantons les plus touchés, la population a vieilli, l'exode rural, qui se poursuit, touche tout particulièrement les plus jeunes, les femmes, les agriculteurs restants souvent célibataires. La continuité territoriale des services publics, l'installation et l'entretien des réseaux (routiers, télécommunications) deviennent très onéreux, les commerces et les services du secteur marchand disparaissent. Les territoires les plus touchés par la déprise agricole peuvent bénéficier de mesures particulières, telles que le dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et celui des Territoires Ruraux de Développement Prioritaire (TRDP) mis en place par la LOADT²⁶ de 1995. Des opérations de reboisement ont souvent été entreprises, parfois financées dans le cadre de la PAC.

En vue de limiter la déprise agricole, des aides complémentaires du PDRN sont mises en place. Elles ont pour objectif de permettre le renouvellement des chefs d'exploitation. Mais, pour les acteurs institutionnels, la mise en place de ces aides est, dans les faits, difficile à réaliser. De plus, le coût de l'installation est plus élevé dans ces « zones défavorisées », compte tenu des handicaps naturels. Aussi, est-il nécessaire de soutenir davantage ces installations pour maintenir l'emploi dans les « zones défavorisées ». Dans les territoires de montagne, la déprise agricole montre que le retour de la friche et le développement de la forêt, peuvent appauvrir la diversité biologique par la disparition d'espèces liées au pâturage ou à la fauche. « *Si 5% des espèces végétales menacées sont ainsi situées dans les terres agricoles, ce sont 33% des espèces végétales rares ou menacées qui se trouveraient dans des habitats ouverts (pelouses et fourrés) en voie de fermeture pour cause de déprise agricole* »²⁷.

²⁵ BETEILLE R., 1981, *La France du vide*. Paris, Ed. Litec, 316 p.

²⁶ LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.

²⁷ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2006, *Plan de Développement Rural National*. Mise à jour avec les révisions 2006 approuvées par la Commission, C 5364 du 3 novembre 2006, consulté le 22 janvier 2006 [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/pdrn_maj_061270_notif2006-11.pdf], p. 39.

Dans le document initial du PDRN, les « zones de déprise » sont énoncées comme étant une priorité d'intervention du programme, mais aucune hiérarchisation, ni répartition des moyens financiers n'a été proposée, tant sur ces enjeux qu'au niveau des zones et territoires mentionnés. Certains zonages, et en particulier ceux concernant le paysage et le phénomène de déprise agricole, auraient pu faire l'objet d'une cartographie. Il en est de même pour les zones périurbaines, littorales, et les zones humides, visées expressément dans le document initial, elles n'ont pas fait l'objet d'un ciblage particulier. La préservation et l'amélioration des paysages ruraux sont des objectifs environnementaux importants du PDRN. Ils ont été poursuivis principalement au travers du maintien de l'élevage extensif dans les zones de déprise agricole.

2. Le programme prend en compte la demande citadine

L'utilisation de l'expression « demande citadine » signifie que l'on intègre l'ensemble des personnes originaires des villes, les citadins, qui établissent des liens entre eux et avec les ruraux et qui composent les territoires urbains et ruraux, par leur mode de fonctionnement, leur domicile, activités professionnelles, loisirs, etc. Cette expression englobe aussi bien les citadins, les néoruraux, les rurbains et les ruraux d'origine en demande et en attente d'activités et de services par la profession agricole.

2.1. Les aménités prises en compte par le programme de développement rural

Les territoires rurbains et périurbains répondent également aux demandes d'aménités des populations urbaines. Le terme « aménité » est un concept ancien évoquant les aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social, qui ne sont ni appropriables, ni quantifiables en termes de valeur monétaire. Au sujet d'un environnement, aménité évoque l'agrément, le plaisir gratuit directement ou indirectement offert par la vision, la contemplation de la nature. Des nuances apparaissent dans le concept d'aménité, d'une

approche esthétique ou sociale, il s'enrichit selon les lieux ou les cas, parlant ainsi de valeur (TCHEKEMIAN, 2002)²⁸ :

- de l'aire, allusion à sa bonne qualité, bonne odeur de nature, par opposition aux gaz d'échappement, aux rejets industriels, mais aussi aux épandages de lisiers et pesticides utilisés par les exploitants ;
- du calme ou du « silence », car le bruit est la première source de plaintes pour les problèmes de proximité en France et c'est une source fréquente de conflits ;
- paysagère des étendues non bâties, peu ou pas anthropisées ;
- de la biodiversité, souvent en référence à l'absence de pesticides qui, bien qu'invisibles, ont des effets visibles sur la faune et flore.

Globalement ces valeurs font référence à la santé du corps et de l'esprit, viennent s'ajouter des valeurs éthiques, de respect, d'authenticité, de valeur culturelle, d'identité et d'appartenance. On parle parfois d'option d'aménité, par exemple en sus de la valeur d'usage et de la valeur de production qu'offre un site naturel, une espèce sauvage ou domestique. Certains territoires présentent du point de vue des aménités mises en valeur par la Loi Voynet, une valeur et un attrait particulier (liés au type d'agriculture, éléments naturels ou bâtis, mais aussi à des représentations et perceptions, symboliques, culturelles ou sociales). L'agrément de ces territoires s'analyse dans un contexte global où la diversité et les valeurs reconnues seront déterminantes (la diversité des sites, des paysages, des situations qui s'opposent à l'uniformité est richesse et source d'équilibre). Un paradoxe est à noter, les aménités sont devenues un facteur reconnu d'attractivité et de développement des territoires, associées au dynamisme et au savoir-faire des structures d'accueil et des opérateurs (par exemple, une propriété gagne en valeur si l'on entend le bruit d'un torrent). L'aspiration à la nature se généralise et le recours aux services rendus par les espaces naturels et ruraux en termes d'aménité est croissant pour les citadins comme pour les ruraux. Mais les transports, la construction résidentielle, la surfréquentation (saisonnnière ou non), le dérangement, le bruit, l'éclairage, la signalétique et certaines formes de loisir dégradent ou détruisent cette nature qu'ils voudraient rendre plus proche.

²⁸ TCHEKEMIAN A., 2002, *Les néo-ruraux : étude et histoire des migrations entre villes et campagnes. Entretiens avec des institutions iséroises*. Mémoire de DEA Villes et Sociétés sous la dir. Yves CHALAS, Institut d'Urbanisme de Grenoble, 205 p.

Le concept d'aménité est sous-jacent à de nombreux actes et textes aux Etats-Unis où la nature sauvage (*wilderness*, en anglais) était un concept central lors de la création des parcs nationaux. Au Royaume-Uni plusieurs textes font allusion à la beauté et à la valeur des paysages naturels et des campagnes. En France, ce concept est assez nouveau dans le champ juridique. Le mot apparaît dans le droit français avec la loi Voynet et ses Schémas de Services Collectifs (SSC), dans les profils environnementaux régionaux. L'avis sur le projet de décret approuvant les SSC comporte un paragraphe définissant le concept d'aménité²⁹. Mais il transparaissait déjà dans les textes sur la protection des sites et paysages. Les aménités, telles que la santé, tendent à être considérées comme un bien commun et un droit pour tous, à restaurer ou préserver pour les générations futures. Elles devraient donc être mieux prises en compte par les études d'impact et les mesures conservatoires et compensatoires, pas seulement dans les Agendas 21, mais aussi dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Directives Territoriales D'aménagement (DTA) et autres documents d'urbanismes.

Fait intéressant de nos jours, l'aménité concerne aussi la biodiversité et ses fonctions. Elle concerne donc les espèces animales et végétales, en tant qu'éléments des écosystèmes, et non plus seulement les éléments de paysage « remarquable » ou culturellement reconnus parce que créés par l'homme. Les approches sont toujours paysagères, mais également multiéchelles jusqu'à l'échelle du gène, comme la valeur intrinsèque des espèces sauvages ou de races anciennes cultivées qui ont été souvent dévalorisées par la révolution industrielle. Ainsi la trame verte nationale demandée par plusieurs groupes du Grenelle de l'environnement en 2007 intègre-t-elle cette dimension, avec aussi une dimension de restauration et protection. Les aménités environnementales sont a priori gratuitement offertes par la Nature, non quantifiables, notamment par la monnaie, et donc inestimables (concepts qui évoquent certains aspects du romantisme). Mais on sait que l'on est prêt à payer beaucoup plus cher une maison, un séjour touristique, une location de vacances pour la vue, le paysage, des éléments de nature préservée. Ce concept est intégré dans les préoccupations éthiques et de développement durable.

La France, par la mise en place des CTE, puis des CAD, a en théorie reconnu et outillé la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture en prévoyant au moins sur le

²⁹ Avis sur le projet de décret approuvant les schémas de services collectifs prévus à l'article 10 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, site consulté le 22 février 2007 [<http://www.senat.fr/rap/r00-395/r00-395113.html#toc865>].

papier, comme le demandait l'Europe, la rémunération de certaines aménités. Toutefois, la difficile quantification des coûts des mesures de protection fait que les aménités, comme l'environnement, ne sont pas dans les faits, concrètement ou efficacement, prises en compte par les aménageurs du territoire, en particulier agricole, sylvicole et urbain. « *Ces biens sont non marchands. La biodiversité n'a certes pas de prix, mais son maintien a un coût. Le prix de marché d'un bien ou d'un service sert de signal aux spéculateurs, aux producteurs et aux consommateurs pour ajuster leurs comportements d'offre ou de demande. La faiblesse économique du signal fait qu'il y a surproduction relative d'effets externes négatifs et sous-production d'aménités positives* » (ROGER, 1999)³⁰. Les études de terrain permettent de dresser un bilan des principales aménités prises en compte par le programme français de développement rural.

Aménités	Principales mesures du programme concernées	Effets du programme
Qualité de vie des résidents urbains	Aides à l'installation (mesure « b ») ; aides à la diversification et commercialisation à la ferme ; MAE ³¹ 25 : « préservation des espaces agricoles périurbains »	Faible (peu d'impact en périurbain)
Maintien de la vie des villages	ICHN ³² , aides à l'installation (mesure « b ») ; aides à la diversification et commercialisation à la ferme ; etc.	Important dans le rural isolé en déclin
Qualité des paysages	MAE 18 : « conserver les modes d'occupation des sols à intérêts paysager et patrimonial » ; ICHN ; mesures « o » et « t » ; MAE diverses	Important dans les zones de montagne et d'élevage. Limité ailleurs. Difficilement quantifiable
Prévention contre les incendies de forêt	Mesure « i » : « travaux de défense des forêts contre les incendies » ; mesure « i.8 » : « aide à l'entretien des coupes feu par des mesures agricoles » ; mesure « j » : « pastoralisme »	Réel, mais difficilement quantifiable
Fixation de carbone	Mesure « h.1 » et « h.2 » : « boisement »	Marginal
Régulation de la lame d'eau	PMSEE ³³ ; ICHN ; MAE (01, 05, 06, 20)	Important au travers du fort soutien apporté à la prairie et au maintien des haies
Zones inondables	Mesures 12 : « créer ou conserver des zones d'expansion de crues » ; PMSEE ; ICHN ; mesure 20	Important par le soutien apporté aux prairies
Prévention des risques en montagne	RTM ³⁴ ; mesure « u »	Contribution effective, mais faible
Epuration des eaux	MAE 04 : « implantation de dispositifs enherbés/zone tampon » ; mesure « h.1 » et « h.2 »	Très faible, car absence de boisement ciblé sur cet objectif

³⁰ ROGER C, 1999, « Une question ardue pour les économistes : l'estimation des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement », dans *Mieux comprendre l'actualité > l'estimation des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement*. INRA, SAE2, mars 1999, site consulté le 22 février 2007 [<http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/comprendre/js/enviro.php?PHPSESSID=20a9dfb16633afa79ac12e9f40fa6b0e>].

³¹ MAE : Mesure Agro-Environnementale.

³² ICHN : Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel.

³³ PMSEE : Prime au Maintien de Systèmes d'Elevage Extensif.

³⁴ RTM : Restauration de Terrains de Montagne.

Maintien d'espèces végétales et animales rares	MAE 14 : « implanter des cultures spéciales d'intérêt écologique » ; MAE 16 : « raisonner l'utilisation de la parcelle en fonction d'espèces naturelle » ; MAE 17 : « adapter les pratiques agricoles » ; mesure « i » et « p » (Natura 2000)	Effet réel mais limité à quelques territoires. Se met en place pour Natura 2000
Conservation de certaines espèces et variétés anciennes	MAE 15 : « conserver la diversité génétique animale et végétale » ; MAE 06 : « entretien des vergers hautes tiges et des châtaigneraies »	Effet limité, car faible contractualisation
Activités de randonnée, de chasse et de cueillette	Mesure « i7 » : « aide à la préservation de la stabilité écologique des forêts dans les zones ayant un rôle protecteur et écologique d'intérêt public »	Effet réel, mais faible contractualisation
Patrimoine archéologique	MAE 06 : « réhabilitation d'éléments fixes » ; mesures « o » et « t »	Inconnu, mais une prise en compte croissante en forêt. Prise en compte dans les DOCUP ³⁵

Source : TCHEKEMIAN (2008)

Tableau 1 : Des aménités prises en compte par le programme français de développement rural

Au plan national, on peut donc faire le constat que l'idée même de multifonctionnalité de l'agriculture, naguère fortement rejetée par le monde agricole, fait progressivement son chemin dans les esprits, avec plus ou moins d'adhésion selon les contextes locaux, et n'est plus désormais considérée comme tabou. Finalement, tout se passe comme si, confronté à la sensibilisation croissante des populations aux enjeux environnementaux, le monde agricole avait trouvé dans la multifonctionnalité une réponse plus facilement acceptable que l'accroissement des contraintes réglementaires qui en constitue, dans bien des cas, l'alternative. Il y voit aussi, dans le cadre des négociations internationales en cours sur l'abaissement des protections et la suppression des subventions en matière agricole, une voie possible pour le maintien d'une forme acceptable de soutien à l'agriculture.

2.2. Les aides du programme orientent les exploitants vers la multifonctionnalité

Nous avons vu que le programme français de développement rural soutient un certain nombre d'aménités en réponse aux attentes de la société et il est ainsi intéressant à ce stade de notre analyse, d'étudier de quelle manière le PDRN oriente les exploitants vers la multifonctionnalité. Nous reviendrons plus longuement sur cette notion qui est un élément clé

³⁵ Le DOCUP est un Document Unique de Programmation.

du programme de développement rural français, au travers de l'étude des nouvelles activités émergentes au sein de la profession agricole.

Le PDRN apporte donc un certain nombre d'outils permettant aux exploitants de répondre aux attentes de la société. Parmi ces outils, l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel (ICHN) contribue à la préservation des paysages, dans leurs dimensions écologique et culturelle. Ces paysages contribuent à préserver l'identité culturelle des agriculteurs qui les gèrent. Pour l'économie locale et l'ensemble de la société, ils fournissent des aménités. Les paysages des « zones défavorisées » recouvrent les trois dimensions environnementale, sociale et économique. La préservation des paysages constitue aujourd'hui, au-delà du maintien des actifs agricoles en montagne, la principale contribution des ICHN au développement rural. A la vue de notre analyse, nous constatons que le maintien des aménités en matière de paysage et de biodiversité dans les « zones de montagne » et de polyculture-élevage a reçu un soutien important de la part du programme. Les mesures à l'origine de ce résultat ont en effet permis aux exploitants de ces zones de percevoir un revenu supplémentaire, lié à la rémunération d'un travail correspondant à des prestations souvent non valorisées par le marché.

Toutefois, certains exploitants considèrent que le PDRN contribue à une reconnaissance de leur travail, sans améliorer leur revenu. D'autres outils, comme les Mesures Agro-Environnementales (MAE) interviennent de différentes façons dans l'amélioration des facteurs de production. L'objectif public dans la mise en place du programme environnemental porte sur les effets « externes » de l'activité agricole : réduire les pollutions, favoriser et rémunérer les aménités. Il s'agit bien d'une amélioration dans l'utilisation des facteurs de production, mais sous l'angle social. Cela implique des contraintes au niveau individuel, mais peut aussi améliorer l'utilisation des facteurs de production et rendre l'exploitation agricole plus rentable.

De plus, afin de répondre aux attentes de la société, le PDRN incite les exploitants à préserver le paysage et à entreprendre des démarches de qualité, à développer des activités tertiaires, en favorisant les projets en lien avec la multifonctionnalité. En Ardèche méridionale, un exploitant (CTE élevage et tourisme) nous dit : « *J'ai fait une reconversion avec un gîte, car le tourisme, qui est un circuit court, est une réponse à une demande citadine. Il existe un magazine, « Bienvenue à la ferme », de vente directe de produits agricoles.* ». Le président et le technicien de la FRAPNA vantent les avantages aux exploitants de la vente directe :

« lorsque les agriculteurs sont en contact direct avec les consommateurs, par la vente directe, ils prennent conscience des attentes environnementales du consommateur et de la société. Peut-être est-ce plus facile dans ce contexte, car ils lient directement la production environnementale à l'apport d'argent dont ils peuvent en tirer. Souvent, les vrais projets sont autour de la relation directe avec les acheteurs ».

2.3. La traçabilité et les démarches de qualité chez les exploitants

Les exploitants sont inquiets sur le fait que la société est de moins en moins prête à les rémunérer pour les aménités qu'ils produisent. Selon les représentants de la Confédération paysanne de l'Ardèche : *« Les consommateurs ont de plus en plus d'exigences sur les produits agricoles. Cependant, l'analyse des actes d'achat montre que peu sont prêts à payer plus cher afin de favoriser une agriculture de qualité. »*. Il existe donc un paradoxe, dans le fait que la société demande des produits de qualité, mais qu'elle n'est pas prête à en payer le prix. A ce sujet, le président des Jeunes Agriculteurs du Tarn, nous fait part de l'inquiétude des exploitants de son syndicat : *« des agriculteurs en polyculture, subissent chaque année une crise, et pour avoir droit à un soutien il faut que la production en crise soit suffisamment importante afin qu'elle soit aidée. Ceci est inadmissible, car il faut attendre d'arriver au plus bas pour être aidé. Il faudra bien qu'un jour les gens payent le prix de l'agriculture. [...] Le but de la PAC, de l'OMC et de faire baisser le revenu des agriculteurs. Ce qui plonge l'agriculteur dans une impression de solitude : nous savons que 80% des gens sont sensibles à la qualité des produits, mais également aux prix. Médiatiquement nous ne sommes pas soutenus ».*

Il faut cependant préciser que la valorisation des productions, par une meilleure insertion sur les marchés, est une orientation antérieure au RDR. Un exploitant en Ardèche méridionale (JA³⁶, PAM³⁷, CTE collectif viticole) explique ainsi : *« je suis déjà dans une démarche d'agriculture raisonnée, comme environ 90% des viticulteurs de la région. UVICA, en réaction aux exigences de commercialisation, nous a poussés depuis plusieurs années (1997 environ) à aller dans ce sens. C'est donc plutôt une démarche qui est venue d'en haut, mais qui a été retenue, car elle allait avec une démarche commerciale. Ces exigences ont été un*

³⁶ JA : Jeune Agriculteur.

³⁷ PAM : Plan d'Amélioration Matériel.

peu décrétées par la force des choses, soit l'évolution de la demande sociale vis-à-vis de l'environnement. [...] Changement de techniques agricoles : quasi nul. Mon père était déjà abonné au bulletin d'agriculture raisonnée depuis cinq ans, et réalisait déjà des piégeages. Environ 80 à 90% des agriculteurs de ma coopérative suivent les techniques de l'agriculture raisonnées. De même pour l'ENM, on le faisait déjà afin de limiter l'érosion et de mieux réguler le rendement sur les parcelles, et également afin de limiter le transfert des résidus polluants. Ceci correspond, aux tendances actuelles, et également à un effet de mode ».

En effet, la proximité de la ville joue depuis longtemps un rôle important dans la valorisation des productions, par la vente directe. Les initiatives de diversification, de prise en compte de la demande sociale sont déjà engagées. Par exemple, dans le territoire des Coteaux du lyonnais un exploitant (bénéficiaire d'une aide à l'installation) décrit les évolutions liées à la proximité de la ville : *« pour ceux qui font les marchés au détail, à Lyon il y a que des producteurs qui viennent vendre. Maintenant il y a les marchés du vendredi après-midi mis en place par la Chambre d'agriculture. Uniforme est ouvert le dimanche à partir de quinze heures et ça marche très bien : c'est une adaptation de l'agriculture face à la proximité urbaine. [...] On est aux normes périurbaines [concernant la mesure périurbaine], on a une aide importante, car les animaux ne sortent pas hors des bâtiments sinon les gens se plaindraient des vaches et il y a la route ».*

On peut souligner que face à la demande aujourd'hui croissante de qualité, et de traçabilité, le RDR permet un soutien intéressant, qui commence à être utilisé par les agriculteurs. On a pu constater que malgré la contrainte du cahier des charges à tenir à jour, certains exploitants acceptaient les exigences liées à la traçabilité afin de répondre aux normes de qualité.

Encadré 1 : Le circuit court en réponse à la sécurité alimentaire

Selon GUILLOUX (2007)³⁸, le besoin de réassurance des consommateurs serait à l'origine de la reprise du circuit court. Les crises alimentaires ont occasionné une forte crise de confiance dans la manière dont sont produits, diffusés, commercialisés les aliments. *« Notre modèle alimentaire a donc cherché à intégrer cette défiance en tentant d'agir sur les modes d'organisation des procédures, dont l'objectif est, entre les faits et causes de nos peurs, de garantir notre sécurité ».* Les *« procédures rationnelles »* sont nées de cette dynamique : *traçabilité des aliments, système d'alerte généralisé au moindre soupçon de denrées avariées... ».* Mais lorsque ce principe de précaution décèle un problème,

³⁸ GUILLOUX J-M., Mission Agrobiosciences, le 4 juin 2007, dans le cadre du Plateau du J'GO, une émission co-organisée par la Mission Agrobiosciences, le restaurant le J'GO et Radio Mon Païs « Agriculture et Alimentation : Grandeurs et limites des circuits courts.

preuve de sa performance, toute une série d'alertes se met en place et les médias prennent le relais. Il s'en suit une traque du produit incriminé jusque sur l'étal du supermarché et toute cette chaîne d'alerte donne l'impression que l'on a bien raison de s'inquiéter. Cette inquiétude est légitimée et communicative.

Conjointement à ces procédures, une voie de réassurance prend sa place. Il s'agit de remonter à la source du produit, là où se situent la sécurité et la qualité alimentaires, encore inaltérées par les filières de diffusion et de commercialisation des aliments. Ainsi, on veille à la sécurité et la qualité organoleptique en établissant une fiche de suivi, d'identité, du produit. Il s'agit de référencer l'origine du producteur, du terroir, du label de qualité, etc. L'origine identitaire du produit est avancée comme argument principal de confiance. De fait, la traçabilité et l'origine sont aujourd'hui les maîtres mots de la réassurance alimentaire. A cela on présente le produit brut, de préférence sans son packaging, avec un système de distribution à échelle locale, car la proximité rassure, et le produit semble moins suspect. Ce n'est plus la norme de qualité qui est évoquée, mais le contact direct avec le territoire, le producteur, la pratique (bio, raisonnée), l'authenticité.

Le circuit court répond à cette authenticité par la vente directe et œuvre ainsi au développement de la multifonctionnalité. La vente directe se déroule soit dans la cour de l'exploitation, souvent nommée « ferme de... » et généralement suivit d'un nom de lieu-dit, de domaine, d'élément naturel dominant, soit à l'occasion de la venue de l'exploitant en ville sur les marchés. Cette authenticité se retrouve par le contact direct avec le producteur, pouvant répondre aux méthodes de production employées ou autre, mais rarement interrogé, car sa présence est déjà un gage de sécurité, et par la présentation du produit, parfois encore avec la présence de terre, de feuille avec le fruit, le tout présenté dans des cagettes et paniers.

3. Quand les limites entre les territoires s'estompent

Parmi les territoires étudiés, celui des Coteaux du lyonnais a été choisi en raison de son caractère périurbain. La commune de Lyon est très décentralisée, le périurbain, atteint un pourtour d'environ cinquante kilomètres. Dans ce terrain d'étude, on constate, plus particulièrement, que l'urbanisation s'étend sur l'ensemble des territoires périurbains. Ainsi, tout le département du Rhône, notamment les alentours de l'agglomération lyonnaise, est sujet à de fortes pressions foncières. Le développement des activités économiques des Coteaux du lyonnais a été possible grâce à des réseaux de communication adaptés qui se sont étendus (voirie, haut débit). Les activités tertiaires sont majoritaires, elles représentent plus de deux emplois sur trois. Les Coteaux du lyonnais exercent ainsi une attractivité sur les populations urbaines de l'agglomération lyonnaise, particulièrement sur les communes de l'est du territoire. L'évolution des flux migratoires entre les recensements de 1990 et 2000 se traduit par un accroissement de 22%.

Encadré 2 : Pour une définition du périurbain

Depuis une trentaine d'années des termes tels que « banlieue nouvelle », « rurbanisation », « périurbanisation » tentent de définir le phénomène de la croissance urbaine. La multiplicité des expressions souligne la complexité des processus de croissance périphérique des agglomérations. Cette difficulté pour les auteurs aboutit à une qualification de ce phénomène.

En France, dans les années soixante-dix, le terme rurbanisation est introduit par BAUER et ROUX (1976)³⁹. Ce mot ne provient pas d'une étymologie, il est construit sur un assemblage d'assonances. Pour ces auteurs, la rurbanisation résulte du déploiement et de la dissémination des villes dans l'espace. Cette définition est jugée partielle par BERGER, FRUIT, PLET, ROBIC (1977)⁴⁰ qui élargissent la définition. Ils tiennent compte de l'ensemble des processus qui se vérifient dans l'espace rural périurbain et qui indiquent le déploiement des fonctions urbaines. A partir des années quatre-vingt, le terme de rurbanisation est de plus en plus remplacé par celui de périurbanisation. Il est employé pour la première fois par RACINE, J.-B. [1993]⁴¹. Puis, BEAUJEU-GARNIER (1983)⁴² explique la nécessité de définir un nouveau terme plutôt que de conserver le terme consacré de banlieue.

Le terme est parfois imprécis, flou, mais on peut s'accorder sur une définition. Le périurbain est l'ensemble des éléments qui entourent la ville-centre, qui fonctionnellement en fait partie (activités, modes de vie) et qui s'inscrit dans la continuité physique du bâti. Le périurbain comprend le pourtour de la ville, l'urbanisation nouvelle avec ses lotissements et constructions individuelles, ce qui n'est pas le cas du rurbain. Le périurbain correspond donc aux espaces d'interpénétration « ville-campagne » où s'observent des phénomènes de mitage, de friches. Les formes d'habitat peuvent y être diversifiées, par exemple : collectifs populaires, voire affectés à des populations délaissées, souvent qualifiés alors de banlieue sur un mode péjoratif ; lotissements pavillonnaires pour des catégories sociales de condition variée ; espaces résidentiels des populations aisées, jusqu'au cas limite des quartiers ou îlots clôturés (*gated communities*). Le périurbain accueille aussi bon nombre d'activités, résultat du desserrement urbain ou d'implantations ex-nihilo, comme les surfaces commerciales, des centres de recherche.

3.1. L'adaptation des activités agricoles face à la pression urbaine

Dans les Coteaux du lyonnais, les activités agricoles sont en diminution⁴³. Il s'agit d'une agriculture diversifiée qui s'est rapidement orientée vers une production de qualité afin de répondre à la demande citadine. Cette agriculture périurbaine a ainsi profité de la présence de

³⁹ BAUER G., ROUX J.-M., 1976, *La rurbanisation ou la Ville éparpillée*. Paris, Ed. Le Seuil, 192 p.

⁴⁰ BERGER M., FRUIT J.-P., PLET M.-C., ROBIC M.-C., 1977, *A propos d'un type d'espace : l'espace rurbain, réflexion critique sur l'ouvrage de G. Bauer et J.-M. Roux*. Communication aux journées rurales, Université d'Amiens, p. 9.

⁴¹ RACINE J.-B., 1993, « Exurbanisation et métamorphisme péri-urbain : introduction à l'étude de la croissance du grand Montréal », dans *Revue de géographie de Montréal*, n°22, pp. 313-341.

⁴² BEAUJEU-GARNIER, J., 1983, « Les espaces péri-urbains », dans *Cahiers du CREPIF*, n°3, pp. 7-8. L'auteur écrit : « On doit envisager plutôt ce qui est autour de l'agglomération (villes et banlieues) ; ce serait les franges, les marges de l'agglomération, mais sans être encore englobées dans l'urbain. C'est l'espace soumis à l'avancé du front urbain (...) Le terme périurbain se révèle ainsi très utile, afin de saisir une nouvelle réalité (...) un lieu de contacts où s'interpénètrent et s'affrontent deux mondes : le rural et l'urbain. ».

⁴³ Selon INSEE, elles représentaient 15,6% des emplois en 1990, et 9,5% en 1999

l'agglomération lyonnaise en raison de l'arrivée de nouveaux résidents et de la proximité de la demande. Elle concerne environ 800 exploitations, dont 50% pratiquent ainsi la vente directe.

La volonté des acteurs a permis de conserver un grand nombre de surfaces agricoles. Ceci s'est traduit tout d'abord, par la mise en place d'un réseau d'irrigation⁴⁴, pour faire face à une forte pression urbaine. Ce réseau a permis de développer l'arboriculture ainsi que des productions à haute valeur ajoutée. Ensuite, des circuits de commercialisation ont été structurés autour de coopératives locales dynamiques, comme la Société d'Intérêt Collectif Agricole des Coteaux du lyonnais (SICOLY)⁴⁵ et des coopératives laitières et viticoles. Cette volonté des acteurs se retrouve dans les principaux documents d'urbanisme, tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). De ce fait, les surfaces agricoles restent encore importantes malgré une tendance à la baisse (sur les neuf communes situées au nord du territoire, environ 65% des surfaces sont affectées à l'agriculture sur les PLU). Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, les acteurs favorisent l'installation des jeunes exploitants afin de maintenir la population agricole dans les Coteaux du lyonnais.

Les petites exploitations développent une spécialité même si l'ensemble du territoire des Coteaux du lyonnais n'affiche pas de spécialisation propre. Les institutions constatent que l'engouement des marchés fonciers parallèles aux transactions agricoles cause un déséquilibre au sein de ce territoire. Les terres des exploitants agricoles sont souvent dispersées et éloignées et la proximité des habitations condamne les activités agricoles telles que l'élevage. Face à cela, des agriculteurs cherchent à obtenir des compensations et adoptent des stratégies de production, comme la location de parcelles, la vente directe, l'accueil à la ferme. A titre d'exemple, la Chambre d'agriculture a mis en place un marché au détail le vendredi après-midi afin de répondre aux attentes des citadins. D'autres projets innovants à l'initiative d'agriculteurs, tel « Uniforme SICA »⁴⁶, s'adaptent à la proximité urbaine. Cependant, l'ADASEA considère que la vente directe n'est pas la meilleure solution, car elle entraîne un travail et un coût supplémentaire pour les exploitants.

⁴⁴ Mis en place à la fin des années 60, avec l'aide des pouvoirs publics, le réseau d'irrigation de l'Ouest lyonnais couvre plus de 3 000 ha (60% de la surface en verger sur les cantons de Mornant et Vaugneray). Tous les producteurs fruitiers du secteur sont adhérents.

⁴⁵ La SICOLY regroupe environ 200 producteurs fruitiers approvisionnant la grande distribution, et des commerçants de l'agglomération lyonnaise (pâtisseries, restaurateurs, etc.).

⁴⁶ Uniforme SICA a été créée par une dizaine de « Jeunes Agriculteurs », offre une production traditionnelle et variée. Chaque exploitation a spécialisé sa production. Les principaux clients étant citadins, elle est ouverte jusqu'à 19h ainsi que le dimanche.

3.2. La recherche d'identité des territoires périurbains

Une des problématiques majeures de l'imbrication entre territoires périurbains, comme celui des Coteaux du lyonnais, est qu'ils se définissent plus par défaut que par identité, contrairement aux autres territoires du Rhône, comme le Beaujolais, les Monts du lyonnais et la Plaine de Lyon. Les territoires périurbains sont fortement soumis au développement de l'urbanisation. Les trois cantons du territoire étudié, Vaugneray, Mornant et Givors, se situent à l'interface entre la couronne périurbaine de la ville-centre de Lyon et les territoires ruraux. L'accroissement des résidences pavillonnaires restreint et limite l'exercice d'une activité agricole, qui engendre des nuisances (olfactives, sonores). Une fois installés, les néo-ruraux souhaitent des services et un confort comparable à celui dont ils bénéficiaient en ville, pour une qualité de vie supérieure. Le périurbain est ainsi attractif, car il permet l'acquisition d'un habitat pavillonnaire avec jardin et la réponse à un meilleur cadre de vie qu'en ville.

On constate différentes interactions entre les citadins et les exploitants en milieu périurbain. Les exploitants perçoivent les demandes et attentes des citadins (paysagères, alimentaires, loisirs). Ils peuvent valoriser leurs produits et développer un service d'accueil et d'animations à la ferme. Concernant les citadins, ils perçoivent davantage les enjeux, les contraintes et difficultés liées à l'exercice de la profession agricole. De plus, ils peuvent questionner les exploitants sur les techniques et modes de fonctionnement. Sans ce contact avec les exploitants, les habitants ont tendance à acheter dans les centres commerciaux (achats de produits à moindre coût et de moindre qualité), souvent situés en périphérie, et ne soutiennent donc pas les systèmes de productions conformes à leurs exigences environnementales et sanitaires. Les exploitants souhaitent une valorisation de leurs produits et de leur profession, mais perçoivent mal l'installation de citadins. Les ruraux, quant à eux, veulent les avantages de la campagne, mais pas les inconvénients liés aux pratiques agricoles. Selon un exploitant (JA), dans le territoire des Coteaux du lyonnais : *« il faudrait également changer la vision qu'ont les citadins de l'agriculture. En effet, une tonne de fumier est moins polluante que de l'azote minéral, mais ça n'a pas la même image auprès de la société, à cause de l'odeur. »*.

Les territoires périurbains sont rythmés par les déplacements pendulaires, domicile-travail, des rurbains. Certaines communes sont souvent qualifiées de dortoirs et les exploitants ont le sentiment que leurs terres agricoles sont utilisées comme réserve foncière immobilière. On a constaté que les exploitants développaient des stratégies différentes face à la pression foncière. Certains laissent leurs parcelles en friche afin d'obtenir leur classement en « zone

constructible » et ainsi de les vendre à un prix plus avantageux (souvent les exploitants âgés, retraités n'ayant pas de succession). Ils peuvent aussi s'organiser afin de perpétuer une activité agricole (raisonnée ou biologique, animations). Enfin, certains grands exploitants conservent leurs parcelles et cherchent à agrandir leur domaine, ce qui leur permet d'obtenir des aides plus conséquentes. Ainsi, même si une partie des exploitants déplore l'augmentation du prix des terres, d'autres adoptent des stratégies pour tirer profit de cette situation. Certains reconnaissent également que sans la proximité des villes ils ne vendraient pas aussi bien leurs produits, comme cet exploitant des Coteaux du lyonnais (PAM et aides à l'installation) qui déclare : *« en zone périphérique les murs valent 1 500 000,00 francs (soit 300 000,00 euros), donc la pression foncière est énorme. Beaucoup de citoyens acquièrent une parcelle pour y laisser leurs chevaux, particulièrement à Soucieu-en-Jarrest. Ce phénomène va en s'augmentant, car il y a les projets de contournement autoroutier qui vont faire augmenter les prix des terres. Le projet de contournement va faire diminuer l'agriculture, qui va être remplacée par des zones industrielles. L'avantage sur les Coteaux du lyonnais c'est que nos terres sont en pentes ainsi les usines ne peuvent pas s'implanter. Les syndicats se battent contre l'urbanisation : dans dix à quinze ans Chaussan, Mornant vont se développer et s'agrandir. Mais sans cette proximité avec les citoyens nous ne pourrions pas vendre autant de notre production et la moitié des agriculteurs disparaîtraient. ».*

Encadré 3 : Les friches en réponse à la pression foncière

Les friches sont des terrains qui ont perdu leur fonction, leur vocation, qu'elle soit initiale ou non. On parle de friche urbaine, industrielle, commerciale et agricole. Laisser momentanément à l'abandon, ces surfaces peuvent fournir l'opportunité de repenser l'aménagement des territoires, urbains et ruraux.

Cependant, en milieu rural, la définition de la friche est assez ambiguë, polysémique, variable en fonction des spécialistes. On peut s'accorder sur le fait qu'elle désigne une ou plusieurs parcelles agricoles récemment abandonnées, qui ont été cultivées et qui sont, depuis, livrées à la végétation spontanée. La friche est une situation temporaire, car elle est destinée à devenir un espace boisé ou à être cultivée à nouveau. Elle n'est alors pas prise en compte lors du calcul de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Ainsi, il faut se méfier des statistiques sur la friche, tantôt attribuée aux formations forestières, tantôt à des usages agricoles. De plus, il arrive que l'on confonde la friche avec la jachère, pratique de mise en repos de la terre pour des raisons biologiques ou économiques (comme dans le cadre de la PAC). Un exploitant des Coteaux du lyonnais (Aide installation et CTE) associe ainsi l'augmentation des terres en friche à la forte pression foncière qui s'exerce en zone périurbaine : *« La pression foncière est très importante. Des communes comme Mornant, Vourles ont beaucoup de parcelles en friche dans l'attente d'un classement en zone constructible. On entend toujours que dans dix ans il y aura plus d'agriculteur, mais on est toujours là. Les projets autoroutiers vont limiter l'installation des agriculteurs, déjà qu'il est rare qu'une personne extérieure vienne s'installer. A*

Mornant, il y a eu trois jeunes installations dans l'année : c'est très bien pour une petite commune, et la municipalité et freine l'urbanisation. ».

La friche est souvent connotée péjorativement, associée à des terrains à fortes contraintes (pente, sol). L'ouvrage du journaliste Eric FOTTORINO, *La France en friche*, publié en 1989, témoignait d'une forme de psychose⁴⁷. Il existe de fait des visions contrastées de la friche. Par exemple, pour les exploitants, c'est le symbole de l'abandon, de la désolation, du renoncement. Pour les écologues, c'est un milieu aux riches potentialités biologiques.

3.3. Les problématiques des territoires ruraux soumis à l'urbanisation

Nous venons l'expliquer, dans la partie précédente relative aux Coteaux du lyonnais, les « zones périurbaines », en raison de leur proximité, avec la ville-centre, sont fortement soumises à l'urbanisation. Il est cependant important de noter que d'autres territoires ruraux tels que l'Ardèche méridionale, territoire rural, plus éloigné de la ville-centre, sont eux aussi soumis à l'influence d'une urbanisation. Ces zones doivent alors faire face à un certain nombre de problématiques que nous allons aborder dans cette partie.

3.3.1. Le développement agricole face à la pression foncière

Dans l'intention d'obtenir un prix supérieur en cas de révision du PLU, certains propriétaires laissent leurs terres en friches, d'autres refusent de faire un bail et louent de préférence par baux verbaux annuels. L'installation de jeunes agriculteurs et les activités à long terme (comme la viticulture et l'arboriculture) sont freinées. Ainsi, en Ardèche méridionale, un exploitant (ICHN, PMSEE, PMTVA⁴⁸, PSBM⁴⁹) explique : « Ici le gros problème est l'urbanisation : les agriculteurs louent leurs terres au noir, par prudence, au cas où elles viendraient constructibles avec la révision du PLU. Le PLU est fait par un bureau d'études, mais c'est le conseil municipal qui l'abroge. Je suis le seul agriculteur sur quinze personnes au conseil municipal. Sans baille on ne peut pas installer des jeunes. ». Dans la même région, dans les Coteaux du lyonnais, un chef d'exploitation en GAEC⁵⁰ (DJA⁵¹, PCO⁵², ICHN) évoque lui aussi la problématique de la pression foncière : « Ici nous sommes dans de

⁴⁷ FOTTORINO E., 1989, *La France en friche*. Paris, Ed. Lieu Commun, Saint-Amand-Montrond, Impr. SEPC.

⁴⁸ PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes.

⁴⁹ PSBM : Prime Spéciale aux Bovins Mâles.

⁵⁰ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

⁵¹ DJA : Dotation aux Jeunes Agriculteurs.

⁵² PCO : Prime Compensatrice Ovine.

l'agriculture périurbaine : le village de Ruoms s'agrandit sur les terres agricoles et il évolue très vite. Les gens ne veulent pas attendre leur terre, ni les louer, même pour de courte durée, car ils pensent pouvoir obtenir le classement en zone constructible. ».

Selon la SAFER⁵³ du Rhône, le marché agricole voit son prix moyen doubler en 2003 en raison d'une anticipation des promoteurs immobiliers, qui attendent 15 à 20 ans le classement des parcelles en zone constructible. Pour qualifier cela, on peut parler de « réserve foncière », qui en conséquence provoque un morcellement des exploitations agricoles et accroît la difficulté des exploitants (problèmes d'accès, de gestion et autres). A cela, ajoutons qu'une ferme vaut environ 230 000,00 euros, ce qui freine l'installation d'exploitants qui, à défaut de pouvoir se mettre à son compte (pour des raisons financières, achats de terres, d'exploitations onéreuses), choisissent de se salarier dans une exploitation économiquement viable.

Une course à l'hectare, surtout pour les petites exploitations, est ressentie comme étant encouragée par la PAC, par exemple dans le cadre des ICHN, attribuées en fonction de la surface. L'ADASEA et la SAFER du Rhône souhaitent qu'un remembrement soit envisagé, afin de mieux gérer l'urbanisation, en proposant un aménagement du territoire différent dans les communes, et de réduire les gênes entre exploitants et rurbains non agricoles, par exemple en regroupant les terres d'une même exploitation. Ainsi les représentants de la Confédération paysanne de l'Ardèche considèrent que le PDRN n'apporte pas de solutions suffisantes pour résoudre les problèmes liés à la concentration des villes et lutter contre la déprise agricole : *« au niveau national comme local, la dimension sociale n'est pas prise en compte aujourd'hui. Les pressions politiques ont fait perdre l'esprit originel du RDR. Ce nouveau PDRN ne semble pas très différent du précédent, et il ne prend pas plus en compte le coût (social et non immédiat) de la concentration urbaine et des problèmes qui en découlent. Les mesures mises en place pour lutter contre la déprise agricole et rurale ne sont guère incitatives même pour les maintenir en place, alors qu'une fois les gens partis, cela coûte encore plus cher de les faire revenir (quand on y arrive). ».* De plus, rebutés par un coût élevé du foncier, peu de jeunes exploitants décident de s'installer. La proximité des villes les incite également à regarder du côté des emplois du secteur de l'industrie et des services. Soulignons que ces préoccupations ont été davantage exprimées par des représentants d'institutions que par des exploitants. En effet, certains exploitants tirent profit de la proximité urbaine par la vente directe et se veulent rassurants en ajoutant que *« les fermes ne peuvent pas disparaître,*

⁵³ SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

car l'agriculture a toujours nourri les villes », comme le cite un exploitant (bénéficiaire d'une aide à l'installation) des Coteaux du lyonnais.

3.3.2. Les problèmes environnementaux

Les produits phytosanitaires utilisés en agriculture se retrouvent dans les eaux de surface et souterraines. Certains exploitants, conscients du problème, s'orientent vers la l'agriculture raisonnée ou biologique. Un agriculteur nous a confié : « *beaucoup de nappes et de sources étaient polluées et que dans beaucoup de cas il n'y avait pas de station d'épuration, mais que c'est en projet* ». A ce sujet, la Chambre d'agriculture du Rhône se veut rassurante et parle d'un problème contrôlé depuis que des moyens de lutte ont été mis en place. Certains vergers irrigués utilisent des sources d'eau soumises à concurrence. Un effort de réduction des doses d'irrigation est recherché, conjugué à un recours à des ressources en eau moins convoitées. Concernant les sols, des problèmes d'érosion sur les pentes sont constatés. La prise de conscience a permis à la lutte contre ces phénomènes de prendre forme par la création de bandes enherbées.

De multiples inventaires environnementaux, réalisés sur l'ouest lyonnais, soulignent l'intérêt de nombreux espaces en tant que milieux naturels, d'une part sur les pentes des Monts du Lyonnais, mais surtout en partie sud, sur le plateau de Mornant (landes de Montagny et Saint-Andéol-Le-Château) et dans les ravins qui entaillent les rebords du plateau du Pilat. Dans les Coteaux du lyonnais subsistent souvent des zones boisées, ce qui maintient la biodiversité et offre des paysages typés. D'après un exploitant : « *ces zones boisées sont souvent fréquentées par des citadins, qui en profitent pour dérober des fruits et légumes, quand ce n'est pas pour y déposer des détritrus !* ».

Les citadins et les néoruraux attendent des activités agricoles le maintien d'un cadre de vie qui les satisfasse. Pour cela, les friches et les nuisances liées à l'exercice de la profession (bruits des machines, odeur des bâtiments d'élevage) doivent être limitées. La gestion de l'espace se traduit aussi par la maîtrise de l'aménagement urbain. La proximité des agglomérations lyonnaise et stéphanoise génère certains problèmes, comme le développement de banlieues dortoirs, d'activités industrielles, d'infrastructures routières mitoyennes et aussi le projet d'un contournement autoroutier.

Il se développe ainsi des convergences entre acteurs ruraux agricoles et non agricoles, particulièrement sur le thème de l'emploi et de la formation. A présent, les programmes initiés dans ce territoire doivent être ruraux et plus seulement « agricole-agricoles ».

3.3.3. Les réponses des acteurs aux problèmes rencontrés

Les Coteaux du lyonnais sont particulièrement confrontés à la pression foncière, à la construction d'infrastructures de transport et à la rareté de certains services. Aucune politique n'a été spécifiquement conçue pour ce type d'espace, qui ne peut être classé ni parmi les éligibilités rurales, ni parmi les références urbaines. De ce fait, au titre du développement rural, les Coteaux du lyonnais ont touché peu de crédits de l'Etat. Après la mise en place du RDR, la région Rhône-Alpes a demandé à la Commission Européenne que soit reconnu le handicap naturel lié à la situation périurbaine d'une partie de l'agriculture du département du Rhône. En France une telle situation est prise en compte par le PDRN, se traduisant par une majoration, mais elle concerne uniquement la région d'Ile de France. Après un premier refus, l'accord, tardif, d'une majoration de 20% des aides constitue pour la région Rhône-Alpes une reconnaissance et une adaptation du RDR aux conditions locales.

Nous avons inventorié l'existence de trois actions d'appui en faveur du développement rural, hors cadre du RDR, dans le territoire des Coteaux du lyonnais. La première est de préserver l'environnement et d'entretenir les territoires ruraux. Pour ce faire, la communauté urbaine de Lyon a utilisé des outils de planification foncière, comme pour les landes de Montagny où un arrêté de protection de biotope sur 210 ha a été signé en raison du projet autoroutier. Outre les travaux assumés par les communes et l'intercommunalité, ce territoire a bénéficié de l'appui du Fond de Gestion de l'Espace Rural (FGER) qui a permis de financer à hauteur de 50%, cinq opérations, en 2000 (dont la restauration du marais de Morlin). D'autres terrains d'étude voient à travers ces objectifs environnementaux la possibilité de rassembler les acteurs agricoles et non agricoles autour de projets communs. Ainsi, la personne en charge des dossiers européens et le directeur du service Environnement et Espace rural, au Conseil général nous citent l'exemple de convergences créées autour de la qualité de l'eau : *« aujourd'hui, les enjeux principaux sont centrés autour de la qualité de l'eau. Cela constitue un lien fort entre le monde rural non agricole et agricole autour de cette gestion de l'eau. Pour cela, le Conseil général a mis en place une réflexion sur ce sujet, afin de définir une*

politique commune de réduction de la pollution de l'eau. Les priorités et axes qui ont alors émergé sont les suivants ; l'eau et le milieu naturel. Le Conseil général travaille ainsi en collaboration avec les OPA afin de faire accepter par les agriculteurs le changement d'orientation de la production et d'approche de l'environnement. Le deuxième axe est le développement de la filière économique. On cherche ainsi à améliorer la qualité des produits, de l'agriculture et à développer le tourisme. On a cependant conscience que même ici, la diminution du nombre d'agriculteurs va bientôt devenir un problème. ». La seconde est d'améliorer les conditions matérielles des populations par les points suivants : la rénovation des bourgs et l'amélioration des réseaux (sept communes ont bénéficié des crédits du Fond National d'Adduction d'Eau Potable), le maintien d'une mixité sociale (l'habitat a été pris en compte dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'une charte intercommunale de développement, et d'un contrat de Pays avec l'aide de partenaires et des services de l'Etat compétents). La troisième est de structurer l'organisation territoriale et l'animation. Pour cela, la communauté rurale des Coteaux du lyonnais a longtemps cohabité avec plusieurs Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM).

Selon la Chambre d'agriculture du Rhône et les représentants de la FDSEA⁵⁴, les exploitants périurbains, dans les Coteaux du lyonnais, se sont orientés vers une agriculture multifonctionnelle (cultures de fruits rouges, ventes à la ferme, et autres) depuis plusieurs années. Toutefois, au regard de l'ensemble des entretiens réalisés, on constate que dans les discours des acteurs la notion de « multifonctionnalité » est souvent assimilée à celle de « diversification » des activités agricoles. De même, les acteurs rencontrés font l'amalgame entre la prise en compte des attentes des consommateurs et les intentions souhaitées par le programme vis-à-vis de leur mode d'exploitation. Les productions non marchandes comme la protection de l'environnement ou le maintien de la biodiversité dans les territoires ruraux semblent moins intéresser les exploitants. De ce fait, l'approche globale menée se traduit dans le Rhône par l'orientation vers l'agriculture raisonnée, associée à la vente directe qui permet de valoriser les pratiques. Pour autant, certains acteurs exigent plus d'une agriculture durable, en termes environnemental et sociétal.

L'orientation vers une agriculture multifonctionnelle est une des conséquences des attentes de la société en termes de cadre de vie, de paysage et de biodiversité. De l'ensemble des entretiens, il ressort que la problématique majeure est celle de la gestion des territoires ruraux.

⁵⁴ FDESA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

C'est un aspect important, car il s'agit d'un point de jonction entre rurbains et exploitants, en étant à la fois une opportunité de projet commun et un risque de divergence. Le Chef du service Economie régionale agricole, de la DRAF du Rhône, nous fait part de la problématique liée à la gestion des territoires ruraux au sein des Coteaux du lyonnais : « *Dans le PDRN il y a une grosse partie forestière. Mais en Rhône-Alpes on est sur des zones de montagne, les agriculteurs sont dans un système de tourisme et de périurbanisation. On est sur des espaces multifonctionnels : c'est d'ailleurs pour cela que les CTE ont si bien marché. On avait l'ambition de faire un CTE périurbain : on a lancé une étude lourde, sur un an, pour savoir ce qu'est l'agriculture périurbaine en Rhône-Alpes. De plus, on a un gros problème de pression foncière, car ici les terres sont les plus chères de France. On est la région de France la plus périurbaine, car l'urbanisation et l'agriculture sont très liées. Dans ces espaces urbains et touristiques, l'agriculture doit trouver sa place. Comment imaginer les outils de cohérence avec le RDR et les adapter à la région Rhône-Alpes ? On doit gérer ces problèmes de cohabitation, de pression foncière, de demande de produits du terroir, de marchés de proximité. L'agriculture est en perte de vitesse partout et les liens avec l'agriculture diminuent* ».

Dans les Coteaux du lyonnais, les problèmes environnementaux concernent principalement les aménités suivantes : le cadre de vie, le paysage et la biodiversité. Concernant le cadre de vie, des conflits sociaux naissent de la cohabitation entre ruraux et rurbains qui crée « le paradoxe périurbain » selon lequel les territoires doivent permettre l'exercice d'une activité agricole et de l'autre offrir un lieu et cadre de vie agréable. Ces conflits sont dus aux bruits, aux odeurs, à la dispersion de pesticides et de poussières générés par la profession agricole et qui est souvent mal acceptée par les rurbains. Selon les personnes rencontrées au sein de la DRAF de la région Rhône-Alpes : « *globalement l'imbrication ville et campagne est bonne, mais il y a des contraintes de cohabitation comme les bruits, et les odeurs* ». La directrice de l'ADASEA du Rhône pense d'ailleurs que l'agriculture périurbaine est amenée à disparaître en raison des difficultés liées à une cohabitation difficile entre exploitants et néoruraux : « *Demain, il n'y aura plus personne qui pourra faire de l'agriculture périurbaine en raison de la trop forte présence pavillonnaire. L'activité agricole engendre des pollutions en tout genre : sonore, tôt le matin, les jours fériés et de congés (démarrage du tracteur, réveil des bêtes), olfactive avec un cortège d'insectes, visuelles par les bâtiments agricoles en tôle. Beaucoup de néoruraux se plaignent aussi de croiser sur les routes des tracteurs. En effet les terres des agriculteurs sont souvent éclatées à différents endroits du territoire, ils sont obligés* ».

pour s'y rendre de prendre les voies de circulation et cela est mal vu, car ils sont lents et que leurs passages laissent des traces de terre sur les routes. La législation adoptée face à cette mitoyenneté, des activités sont condamnées (élevages par exemple). Quand une terre est prise entre l'urbanisation, l'agriculteur ne peut plus exercer sa profession. Donc à partir de là il trouve des compensations comme louer sa parcelle pour y mettre des chevaux, la laisser en friche pour obtenir un classement en zone constructible et en tirer un prix avantageux. La cohabitation entre ruraux en place et arrivants est difficile. La vente directe n'est pas la solution miracle, car ça demande du travail en plus dans la journée et du personnel. Je vois une adaptation de l'activité agricole, mais aussi une baisse d'agriculteur : il va falloir fixer et conserver des zones agricoles (par exemple, avec les Zones Agricoles Protégées) ».

La profession agricole reproche aux citadins d'être la cause de son déclin, d'être trop individualistes, et d'être à l'origine de « villages dortoirs » rythmés par les déplacements pendulaires domicile-travail. De plus, les exploitants se plaignent que les récoltes soient régulièrement dérobées et que leurs parcelles servent de décharge. En réponse aux recommandations des rurbains, les exploitants adoptent « de bonnes pratiques agricoles », dont la stricte application en zone périurbaine demeure difficile. En effet, les contraintes de distance entre zones d'épandage sur une parcelle et les habitations proches obligent les agriculteurs à épandre sur une surface plus faible. Ainsi, ils ont recours à des méthodes contraires aux principes des « bonnes pratiques agricoles », comme la diminution de l'apport azoté par hectare. Bien que la majorité des exploitants rencontrés soit méfiante à l'égard de l'évolution de la profession agricole, certains considèrent cependant cette évolution de manière positive comme cet exploitant dans le territoire de l'Ardèche méridionale (ICHN, PCO, PMSEE) qui affirme : « *il y a plus d'exploitations que quand je me suis installé et d'autres arrivent encore. Il y a du travail dans l'agriculture : il suffit de faire de la qualité, un bon produit du terroir, car beaucoup de gens viennent ici se promener, acheter des produits et aussi habiter.* ».

Concernant les problèmes environnementaux liés au paysage, comme nous l'avons vu précédemment l'outil proposé à travers le programme français de développement rural n'est pas adapté aux territoires périurbains, car l'incitation financière n'est pas suffisante pour freiner la progression de l'urbanisation. Les mesures du RDR ne sont donc pas intéressantes pour les exploitants en comparaison avec l'argent qu'ils vont pouvoir toucher en laissant leur parcelle en friche, si le terrain passe en zone constructible. Enfin, sur le plan de la biodiversité

de nombreux inventaires, réalisés et présentés par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) attestent que les territoires périurbains tels que les Coteaux du lyonnais possèdent un nombre important de milieux naturels accueillant une faune et une flore riches et variées. Dans ces espaces de coteaux subsistent souvent des zones boisées, ce qui maintient la biodiversité et offre des paysages typés. Les exploitants ont conscience de la nécessité de préserver cette biodiversité, et adoptent des pratiques agro-environnementales, comme la diversification de leurs productions, la mise en prairie de leur parcelle, le maintien d'une prime à l'herbe, la lutte raisonnée et biologique, l'arrêt des drainages, l'entretien d'éléments paysagers (haie, bosquet, mare, ruisseau, etc.).

En conclusion : le programme tente de faciliter la cohabitation entre territoires urbains et ruraux

Le tableau suivant dresse le bilan des interactions qui se jouent dans les territoires ruraux, entre citadins et exploitants, à partir des entretiens réalisés. Les acteurs des territoires urbains cherchent à comprendre les enjeux et les contraintes de la profession agricole. Les exploitants quant à eux cherchent à répondre aux attentes des citadins à travers notamment des démarches de qualité et des activités liées à leur exploitation telles que l'accueil à la ferme, leur permettant de communiquer sur leur profession.

Interactions entre citadins et ruraux	
les citadins sur les ruraux	les ruraux sur les citadins
Les exploitants discernent les demandes et attentes (paysagères et alimentaires) des citadins : ils peuvent valoriser leurs produits et développer un service d'accueil et d'animations à la ferme.	Les citadins perçoivent les enjeux, les contraintes et difficultés de la profession agricole.
Par leurs actes d'achat dans les grandes surfaces, souvent situées en périphérie, les consommateurs ne soutiennent pas les systèmes de productions conformes à leurs exigences environnementales et sanitaires (achats de produits à moindre coût et de moindre qualité).	Les citadins questionnent les exploitants sur les techniques de production.
Les exploitants souhaitent une valorisation de leurs produits et de leur profession, mais perçoivent mal l'installation de citadins dans « le village ».	Les néo-ruraux veulent les avantages de la campagne, mais non les inconvénients liés aux pratiques agricoles.

<p>La périphérie est rythmée par les déplacements pendulaires, domicile-travail, des néo-ruraux : les villages sont souvent qualifiés de dortoirs. Les exploitants ont le sentiment que les Coteaux du Lyonnais sont une réserve foncière immobilière.</p>	<p>Les exploitants développent des stratégies différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtention du classement de leurs parcelles en zone constructible afin que la vente soit plus avantageuse (souvent il s'agit d'exploitants âgés, retraités, sans successeur) ; • mode de fonctionnement différent (agriculture raisonnée ou biologique, animations, etc.) ; • grands propriétaires conservant leurs parcelles.
<p>Une fois installés, les néo-ruraux souhaitent des services et un confort identique à ceux de la ville, pour une qualité de vie supérieure.</p>	<p>Les territoires périurbains sont attractifs, car ils permettent l'acquisition d'un habitat pavillonnaire avec jardin, la recherche d'un meilleur cadre de vie, le souhait d'une reconnaissance sociale et la nostalgie des souvenirs de campagne.</p>

Source : TCHEKEMIAN (2008)

Tableau 2 : Les interactions entre citadins et ruraux dans les territoires ruraux et périurbains

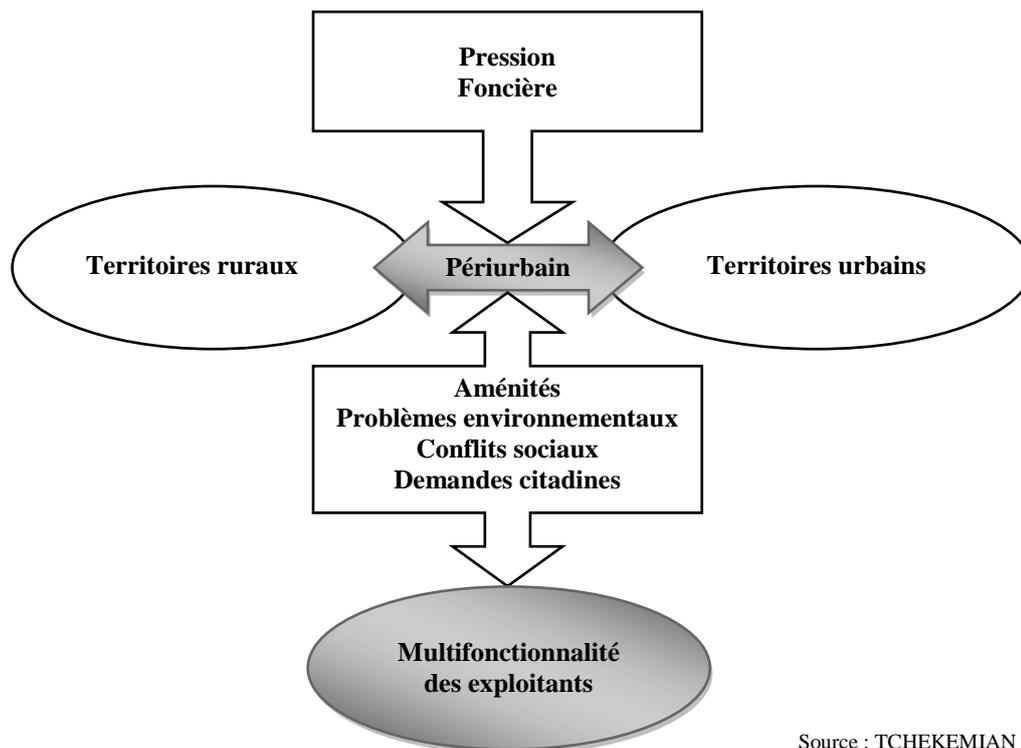
Le PDRN prend ainsi en compte les demandes de la société à travers la mise en place d'un certain nombre d'outils tels que les ICHN et les MAE. Il oriente ainsi les exploitants vers la multifonctionnalité, les démarches de qualité et il soutient principalement les aménités en matière de paysage et de biodiversité. Ces nouvelles orientations sont certes contraignantes pour les exploitants, mais représentent également un moyen d'améliorer l'utilisation des facteurs de production et d'accroître la rentabilité de leurs activités. Les exploitants déplorent cependant le fait que la société exige des produits de qualité, mais refuse d'en payer le prix. Les futurs programmes devront donc prendre en compte cette problématique afin d'encourager les exploitants à poursuivre des démarches de qualité.

Cette étude permet de constater que la capacité d'un programme à contribuer à l'intégration du monde agricole dans les politiques et dynamiques de développement rural et à répondre à la demande sociale qui dépend principalement de quatre facteurs. Le premier est l'ouverture des aides du programme, non seulement aux acteurs agricoles, mais à l'ensemble des acteurs ruraux. Le second facteur est la participation financière des collectivités territoriales et le développement de synergies, avec les programmes régionaux en lien avec le développement rural. Le troisième est les partenariats menés entre les autres parties prenantes du monde rural pour l'émergence de dynamiques locales répondant aux attentes sociales. Le quatrième facteur est la prise en compte, dans les instances de programmation, d'orientation et d'approbation des projets, des attentes sociétales, telles qu'exprimées notamment par la société civile et les collectivités territoriales. Ce dernier est fortement dépendant des deux premiers facteurs.

Selon les acteurs institutionnels rencontrés, l'effet du programme français de développement rural sur la population rurale non agricole est très faible, en raison du caractère fortement agricole des aides et de l'existence d'autres critères d'éligibilité tel que l'amélioration du niveau des équipements en « zone rurale ». L'ensemble des acteurs attend du programme qu'il soutienne l'amélioration de l'attractivité des territoires ruraux par la prise en charge de l'entretien des paysages et de la biodiversité notamment. L'urbanisation et la forte déprise des parcelles agricoles ont eu des conséquences négatives sur l'environnement. Il est à noter que les espaces forestiers résistent mieux, soit parce que les parcelles situées en « zone de montagne » deviennent des espaces boisés, soit parce que la forêt fait l'objet d'une protection réglementaire plus forte (régime forestier, classement en forêt de protection ou en espaces boisés classés). Le maintien d'une agriculture extensive et gestionnaire des paysages est donc une priorité du programme afin de lutter contre la déprise et une trop grande urbanisation.

Les territoires ruraux subissent une influence urbaine de plus en plus importante et les limites entre territoires ruraux et urbains s'estompent. Certains territoires ruraux comme les territoires périurbains subissent une plus forte urbanisation que les autres en raison de leur proximité avec la ville et doivent donc adapter leurs activités agricoles face à cette évolution. Cependant, les autres territoires ruraux sont également soumis au phénomène d'urbanisation et doivent ainsi trouver des solutions face à l'accroissement de la pression foncière, l'évolution de la demande sociale et les problèmes environnementaux spécifiques. On constate ainsi que l'influence de l'urbanisation ne concerne pas uniquement les territoires ruraux proches des villes, mais également ceux qui sont plus éloignés. Le défi pour les acteurs ruraux agricoles est donc de maintenir les activités liées à leur profession tout en prenant en compte les demandes d'aménités de la société et en trouvant des solutions face aux nouvelles contraintes qu'ils rencontrent.

Le schéma suivant illustre les problématiques liées à la cohabitation entre territoires ruraux et urbains. En effet, les limites entre ces deux territoires s'estompent et un territoire intermédiaire, le périurbain, se développe. Ce territoire se caractérise par la forte pression foncière dont il est l'objet et qui engendre un certain nombre de problématiques spécifiques, telles que les aménités, les problèmes environnementaux, les conflits sociaux, les demandes citadines. Il se caractérise aussi par la multifonctionnalité des exploitants en réponse aux demandes sociales.



Source : TCHEKEMIAN (2008)

Figure 1 : Les contraintes des territoires périurbains orientent les exploitants vers la multifonctionnalité

Bibliographie

- BAUER G., ROUX J-M., 1976, *La rurbanisation ou la Ville éparpillée*. Paris, Ed. Le Seuil, 192 p.
- BEAUJEU-GARNIER J., 1983, « Les espaces péri-urbains », dans *Cahiers du CREPIF*, n°3, pp. 7-8.
- BERGER M., FRUIT J-P., PLET M-C., ROBIC M-C., 1977, *A propos d'un type d'espace : l'espace rurban, réflexion critique sur l'ouvrage de G. Bauer et J.-M. Roux*. Communication aux journées rurales, Université d'Amiens, p. 9.
- BETEILLE R., 1981, *La France du vide*. Paris, Ed. Litec, 316 p.
- CHALAS Y., 2000, *L'invention de la ville*. Paris, Ed. Anthropos, 199 p.
- CHARVET J-P., 1994, *La France agricole en état de choc*. Paris. Ed. Liris, p. 221.
- CHARVET J-P, 1997, *La France agricole dans son environnement européen et mondial*. Paris. Ed. Liris, 2^{ème} éd., 191 p.
- DATAR, 2003, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. Etude prospective de la DATAR, CIADT du 3 septembre 2003, Paris, Ed. La Documentation française, 70 p.

- DUBOIS-TAINE G., CHALAS Y., 1997, *La ville émergente*. La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, 286 p.
- DUVILLARD S., 2005, « Ségrégation en zone rurale - Le cas des Baronnie », dans *Etudes Foncières*, n°113, janvier-février 2005, pp. 28-32.
- FOTTORINO E., 1989, *La France en friche*. Paris, Ed. Lieu Commun, Saint-Amand-Montrond, Impr. SEPC.
- HERVIEU B., 2008, *Les orphelins de l'exode rural : essai sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle*. La Tour d'Aigues, Ed. de l'aube, pp. 28-34.
- LE ROY P., 1994, *L'avenir des agricultures françaises*. Ed. PUF, Coll. Que sais-je ?, 6^{ème} éd., n°1468, 127 p.
- MAROT S., 1997, « Le statut de la nature », dans *La ville émergente*, sous la direction de DUBOIS-TAINE, G., CHALAS, Y., La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, pp. 115-121.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2006, *Plan de Développement Rural National*. Mise à jour avec les révisions 2006 approuvées par la Commission, C 5364 du 3 novembre 2006, consulté le 22 janvier 2006 [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/pdrn_maj_061270_notif2006-11.pdf], p. 39.
- RACINE J-B., 1993, « Exurbanisation et métamorphisme péri-urbain : introduction a l'étude de la croissance du grand Montréal », dans *Revue de géographie de Montréal*, n°22, pp. 313-341.
- ROGER C, 1999, « Une question ardue pour les économistes : l'estimation des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement », dans *Mieux comprendre l'actualité > l'estimation des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement*. INRA, SAE2, mars 1999, site consulté le 22 février 2007 [<http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/comprendre/js/enviro.php?PHPSESSID=20a9dfb16633afa79ac12e9f40fa6b0e>].
- TCHEKEMIAN A., 2002, *Les néo-ruraux : étude et histoire des migrations entre villes et campagnes. Entretiens avec des institutions iséroises*. Mémoire de DEA Villes et Sociétés sous la dir. Yves CHALAS, Institut d'Urbanisme de Grenoble, 205 p.
- TCHEKEMIAN A., 2007, « L'habitat entre ville et nature, de l'ère industrielle à nos jours », dans *Urbanissimo Plate forme de la réflexion foncière et immobilière*, Ed. A. Diff Etudes & Cie, Triel-sur-Seine, n°98, janvier 2007, pp. 16-26.
- TCHEKEMIAN A., 2007, « Les institutions face à la demande citadine de nature : quels enjeux pour l'agriculture périurbaine grenobloise ? », *Actes du Conseil Français des Urbanistes*, « La ville, changement de nature ? Ou comment l'envie de nature influence-t-elle l'urbain ? ». Partie 2 : Textes et éléments d'ambiance. Lille, CERTU, août 2007, pp. 98-102.